*Pôle communication*
*Tél.: 24 65  42*

Mardi 3 décembre 2019

# INFO PRESSE
## Recommandations sanitaires

Les incendies en cours sont susceptibles de dégrader la qualité de l'air, notamment en raison de concentrations en particules fines.

Même si les niveaux de concentrations de ces substances polluantes dans l'atmosphère ne sont pas alarmants, les autorités sanitaires tiennent à rappeler quelques principes qui peuvent être utiles aux personnes les plus sensibles : jeunes enfants et nourrissons, personnes âgées, asthmatiques ou souffrant d'insuffisance respiratoire :

→ éviter les activités physiques intenses ;
→ éviter de fumer ;
→ éviter l'usage des produits irritants des voies respiratoires ;
→ respecter scrupuleusement les traitements médicaux en cours ;
→ consulter un médecin en cas d'apparition de toux, gêne respiratoire, irritation de la gorge ou des yeux.

Dans tous les cas, il convient de maintenir les pratiques habituelles de ventilation et d'aération (la situation, lors d'un épisode de pollution, ne justifie pas des mesures de confinement).